



## **Décision du Président n°2023-016**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 autorisant le Président à passer les conventions concernant les refacturations d'heures du personnel, le fonctionnement de la Maison des Services avec ses utilisateurs, et toutes conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5 000 Euros et dont les crédits sont inscrits au Budget,

Le Président a pris la décision suivante :

- L'espace France Services de la CCPR propose à la vente la carte avantages jeunes pour la saison 2023-2024.
- Il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat entre Info jeunes Bourgogne-Franche Comté et la CCPR. Les cartes sont vendues au tarif de 10 €.
- Cette convention est valable du 01/09/2023 au 31/08/2024.
- Le président accepte de signer la convention de partenariat.

Fait à Le Russey, le 08/09/2023

Le Président,

Gilles ROBERT

Communauté de Communes du Plateau du Russey  
17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

fax : 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

PREFECTURE DU DOUBS  
Date de reception de l'AR: 08/09/2023  
025-242504355-DE\_2023\_016-AU